



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 10 septembre 2019

Compte-rendu

<p><u>Nombre de conseillers :</u></p> <p>☒ En exercice : 19 ☒ Présents : 13 ☒ Pouvoir(s) : 4 ☒ Votants : 17</p> <p><u>Date de convocation :</u></p> <p>3 septembre 2019</p> <p><u>Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en préfecture le</u></p> <p>11 septembre 2019</p> <p><u>Et de la publication le :</u></p> <p>11 septembre 2019</p>	<p>L'an deux mil dix-neuf, le dix septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard EYSSARD, Maire.</p> <p><u>Présents :</u></p> <p>Mesdames Dominique UNI, Claude MULLER, Monique FERRIEUX, Muriel GAIFFIER, Brigitte HATAMI-ALAMDARI.</p> <p>Messieurs Bernard EYSSARD, Stéphane TOURNOUD, Olivier GAILLARD, Jean-Philippe GORON, Patrick GIROUD, Hubert MOTTET, Bernard MUZELIER, Yves PELLOUX-GERVAIS.</p> <p><u>Ont donné procuration :</u></p> <p>Nicole MENUUEL donne pouvoir à Olivier GAILLARD, Georges BELLO donne pouvoir à Muriel GAIFFIER, Michel CHANCY donne pouvoir à Patrick GIROUD, Monique LARGOT donne pouvoir à Stéphane TOURNOUD</p> <p><u>Absents :</u> Farah HASSAN, Florence RICHARD.</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Claude MULLER</p>
--	--

Modification simplifiée n°2 du PLU

La modification simplifiée n°2 au PLU a été prescrite par arrêté du maire du 10 septembre 2019. Le calendrier sera le suivant :

- ☒ 20 septembre : transmission du dossier finalisé au groupe de travail,
- ☒ 26 septembre : consultation des Personnes Publiques Associées,
- ☒ 14 octobre au 18 novembre : consultation du public,
- ☒ Mi-décembre : approbation de la modification simplifiée par le Conseil Municipal.

Adeline Rey, urbaniste en charge de la modification n°2 du PLU, présente les principaux objectifs de cette procédure au Conseil Municipal. La municipalité a engagé cette modification du document d'urbanisme pour mettre en œuvre d'une part l'orientation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui vise à agir en faveur de l'équilibre social et intergénérationnel en proposant une offre en logements adaptée aux besoins et d'autre part des adaptations mineures du règlement.

Le dossier comprend les modifications suivantes :

- ☒ L'Orientation d'Aménagement et de Programmation de la zone 1AU1 pour permettre un projet de résidence séniors, et en conséquence le règlement écrit et graphique de cette même zone.
- ☒ La possibilité de changement de destination de 4 bâtiments dans la zone Agricole.
- ☒ Un toilettage du règlement écrit de la zone A notamment pour encadrer l'évolution des bâtiments d'habitation existants non identifiés dans les zones Ah ainsi que la mise à jour de certains termes pour une meilleure compréhension de la règle.

Les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée ont été définies par délibération 2018/44 en date du 28 août 2018 et restent inchangées.

Le public pourra consulter le dossier en Mairie entre le 14 octobre et le 18 novembre 2019.

Monique FERRIEUX. Un membre nommé du Conseil d'administration CCAS sera également sollicité pour intégrer la commission.

Informations diverses

Services techniques (Olivier GAILLARD)

Romain ARNAUD est en arrêt jusqu'au 6 novembre 2019 suite à un accident de service fin juillet. Il est remplacé par Gabin MONNET.

Eric ODOIT a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} février 2020.

Les travaux du lotissement des Amariniers ont pris un peu de retard et sont décalés de quinze jours.

Suite à la campagne de recensement des propriétés où un élagage est nécessaire, la plupart des personnes concernées ont eu une réaction positive à ce sujet et ont commencé à effectuer les travaux nécessaires. Suite à l'envoi de courrier, certaines personnes seront contactées individuellement pour préciser les travaux à réaliser.

Les travaux sur le stade Varloteaux ont repris (filet pare-ballons terminé, clôture de l'enceinte prévue courant septembre.) Le permis de construire a été refusé et doit être redéposé (notice technique imprécise, accessibilité PMR). Les travaux de rénovation de l'ancien bâtiment ne pourront pas débiter avant la fin d'année.

Ecole

Monique FERRIEUX signale des incivilités au niveau de l'arrêt minute du parking de l'école. Dominique UNI demandera à Florence CHAREYRE de transmettre l'information dans les carnets de correspondance.